

OUI à l'initiative « Pour des soins infirmiers forts »

Objectifs de l'initiative

Le 28 novembre 2021, on votera sur l'Initiative Pour des soins infirmiers forts lancée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers - ASI ; cette initiative exige des taux d'encadrement des patient-e-s contraignants et davantage de personnel dans le domaine des soins infirmiers, de meilleures conditions de travail et la possibilité pour les infirmiers/-ières de facturer leurs prestations directement aux caisses d'assurance maladie. L'ASI veut faire inscrire ces points directement dans la Constitution et donc modifier l'article constitutionnel 117 sur les soins médicaux de base comme suit:

Art. 117c Soins infirmiers

1 La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.

2 Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 117c (Soins infirmiers)

1 La Confédération édicte, dans les limites de ses compétences, des dispositions d'exécution:

- a. sur la définition des soins infirmiers pris en charge par les assurances sociales: 1. que les infirmiers fournissent sous leur propre responsabilité, 2. que les infirmiers fournissent sur prescription médicale;
- b. sur la rémunération appropriée des soins infirmiers;
- c. sur des conditions de travail adaptées aux exigences auxquelles doivent répondre les personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers;
- d. sur les possibilités de développement professionnel des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers.

2 L'Assemblée fédérale adopte les dispositions législatives d'exécution dans les 4 ans qui suivent l'acceptation de l'art. 117c par le peuple et les cantons. Le Conseil fédéral prend des mesures efficaces dans un délai de 18 mois à compter de l'acceptation de l'art. 117c par le peuple et les cantons pour combler le manque d'infirmiers diplômés; celles-ci ont effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions législatives d'exécution.

Petit explicatif du mécanisme de cette votation :

Lors de la votation populaire du 28 novembre 2021, on votera uniquement sur l'Initiative pour des soins infirmiers forts. En cas de victoire du « Non » à l'initiative lors de cette votation, le contre-projet du Conseil fédéral entrerait en vigueur à une date à déterminer par le Conseil fédéral, sauf si un référendum est lancé contre le contre-projet !

Position du SSP : Oui à l'initiative sur les soins infirmiers

Les travailleuses et travailleurs du secteur santé sont sous pression à différents niveaux, et cela a débuté bien avant que la pandémie COVID-19 ne débarque en Suisse, en 2020. Ce n'est donc pas nouveau, ces personnels réclament des améliorations de leurs conditions de travail depuis de longues années. Des conditions de travail qui se sont détériorés au fil des ans et qui mettent aussi en danger la qualité et la sécurité des soins. Actuellement, plus de 10 000 postes ne sont pas pourvus et d'ici 2030, plus de 60 000 professionnel-le-s des soins infirmiers supplémentaires seront nécessaires!

Pour un changement durable dans ce secteur, les autorités politiques et les employeurs devraient prendre des mesures coordonnées pour réorienter la politique sanitaire vers un objectif de santé publique. Aujourd'hui, autorités politiques et employeurs du secteur se renvoient la balle et les responsabilités.

Pendant ce temps, près de la moitié du personnel quitte son emploi prématurément parce que les conditions de travail deviennent de plus en plus insupportables.

Le SSP a soutenu l'initiative sur les soins infirmiers depuis son lancement en 2017. Bien que l'initiative vise principalement à apporter des améliorations au personnel infirmier diplômé, elle constitue un pas important dans une bonne direction. Le contre-projet, issu des chambres fédérales, se concentre, lui, sur les mesures de formation temporaires, l'initiative sur les soins infirmiers vise également à améliorer les conditions de travail. L'ASI a donc décidé de maintenir son initiative.

Le SSP s'en félicite ; il exige aussi un personnel en nombre suffisant et bien formé (taux d'encadrement des patients !) pour tous les groupes professionnels du secteur de la santé, c'est-à-dire également pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC), les aides en soins et accompagnement (ASA), les aides-soignantes, le personnel d'intendance, les assistant-e-s socio-éducatifs/-ives (ASE) dans les soins de longue durée, le personnel de laboratoire, etc. car le travail dans les soins et un travail d'équipe.

A court terme, sans une amélioration durable et simultanée des conditions de travail et des salaires, le taux alarmant de personnes quittant la profession ne diminuera pas. L'état de santé du personnel est préoccupant. Malgré des demandes formulées à plusieurs reprises sur cette question, nous ne disposons malheureusement toujours pas d'une documentation systématique des atteintes à la santé du personnel. Or c'est justement cette mise en danger permanente de sa propre santé, allant de pair avec d'autres mauvaises conditions de travail, qui pousse le personnel à abandonner sa profession.

Autres mesures urgentes

- Respecter de manière rigoureuse la Loi sur le travail et l'enregistrement correct du temps de travail (y compris les temps d'habillage et de déplacement). Le SSP lutte depuis des années pour mettre fin à cette pratique irrespectueuse de ne pas payer correctement le temps de travail;
- Respecter et améliorer les mesures de protection de la santé et mettre en place des médecins du travail indépendant-e-s. La mise en danger quotidienne de la santé des travailleuses et travailleurs du secteur sanitaire n'est plus admissible;
- Accorder des salaires plus élevés dès le premier jour de formation ainsi qu'une meilleure reconnaissance financière des qualifications et responsabilités supplémentaires;
- Permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée: les services d'accueil des enfants doivent être financièrement abordables et tenir compte des horaires de travail; les horaires de travail doivent être contraignants et annoncés deux mois avant le début des tours de service;
- Mettre en place des programmes de réinsertion professionnelle, pour les personnels atteints dans leur santé, et des possibilités de carrière attrayantes, ainsi que des formations continues régulières.
- Permettre un départ à la retraite à 60 ans avec une pleine rente.

Campagne de votation: la question des coûts

Il faut s'attendre à ce que le débat sur les coûts domine la campagne de votation à partir de septembre. L'argument massue par excellence: « si l'initiative est acceptée, les coûts des soins de santé exploseront et les primes augmenteront encore plus ». A cela, le SSP répond:

- Oui, un débat sérieux sur les coûts est nécessaire, parce que le système de financement basé sur les forfaits par cas/DRG et la mise en concurrence entre institutions, avec ses incitations erronées, sont des facteurs de coûts insensés! Pour compenser ces effets, des économies impitoyables sont réalisées sur le dos du personnel de la santé depuis des années, tandis que la compétition liée à l'acquisition d'infrastructures, à la construction de bâtiments hospitaliers et à la fixation des salaires des cadres ne connaît aucune limite.

- Oui, il faut un débat sérieux sur le coût du fait que près de la moitié des personnes qui suivent une formation coûteuse quittent la profession chaque année parce qu'elles ne supportent plus les conditions de travail. Comment se fait-il que ce gaspillage ne dérange ni les politicien-ne-s ni les employeurs ? Plus de 60 000 infirmiers et infirmières diplômées supplémentaires seront nécessaires dans les années à venir. De meilleures conditions de travail sont nécessaires pour que cette nouvelle génération de personnel infirmier reste dans la profession.

- Oui, un système de soins de santé de qualité a un prix pour que toutes et tous, indépendamment de leur capacité financière puisse y accéder. Nous avons besoin d'un débat sur le type de soins de santé que nous voulons et sur l'affectation de nos primes et nos impôts dans ce système sanitaire. Notre argent doit-il être destiné à maintenir de lourdes procédures administratives qui occupent inutilement le personnel et n'apportent rien à la qualité des soins ? Dans des immeubles de luxe ou des salaires de cadres totalement exorbitants ? Le SSP exige une sortie du système de financement basé sur les forfaits par cas/DRG : des moyens supplémentaires doivent être affectés à ceux et celles qui nous soignent, nous sauvent, nous nourrissent et s'occupent de nous.

Lignes directrices du contre-projet

Le contre-projet issu des chambres fédérales table sur la promotion de la formation dans le domaine des soins infirmiers (ES et HES) pendant 8 ans: les cantons participeraient aux frais de formation (entreprises avec mandat de prestations et centres de formation) ainsi qu'aux frais de la vie courante pendant la formation. Les cantons détermineraient le nombre de personnes à former ainsi que la clé de répartition entre les établissements de santé. La Confédération participerait aux contributions des cantons jusqu'à concurrence de 50% des contributions des cantons. En outre, cette proposition permettrait aux infirmières et infirmiers diplômés de facturer certaines de leurs prestations directement aux caisses d'assurance maladie. Quant au Parlement, il veut investir environ 1 milliard de francs dans la formation de professionnels des soins supplémentaires sur une période de 8 ans.

Position du SSP concernant le contre-projet

Le SSP valide le projet du Parlement d'investir davantage dans la formation du personnel infirmier. Toutefois, il est incompréhensible qu'il soit limité à 8 ans. Après tout, la pénurie de personnel va s'aggraver dans les années à venir, car des dizaines de milliers de membres de la génération du baby-boom vont prochainement prendre leur retraite.

Mais surtout, le Parlement a omis de s'assurer que les investissements dans la formation restent rentables à long terme. De ce fait, les mesures fondamentalement nécessaires pour améliorer les conditions de travail et les salaires afin de réduire le taux alarmant de personnes qui quittent la profession font malheureusement défaut. Il n'y aura donc pas de ratios de personnel contraignants dans les hôpitaux et les EMS, ni d'autres mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail.

En cas de « Non » à l'initiative pour des soins infirmiers forts, le contre-projet entrerait en vigueur, dans la mesure où le référendum n'est pas lancé contre ce dernier.